



VILLE DE BEZIERS
Direction Déléguée Culture, Commerce et Sport
Service Occupation du Domaine Public
Tel : 04-67-36-73-39
occupdomainepublic@beziers.fr

APPEL A PROJETS

**MISE EN CONCURRENCE POUR
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
EN VUE DE L'EXPLOITATION D'ETALS AUX HALLES**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

VENDREDI 8 JUILLET 2022 A 17H30

Table des matières

Contexte :	3
Cadre juridique :	3
Description des espaces proposés.....	3
Charges et redevances :	4
Conditions d'exploitation :	4
Procédure :	4
Constitution et remise des dossiers de candidatures.....	5
Date limite de réception des dossiers de candidatures :	5
Critères de sélection des candidatures :	5
Recevabilité des offres.....	6
Renseignements	6
Abandon de la consultation.....	6

Contexte :

La Ville dispose d'espaces disponibles au sein des Halles situées Place Pierre Sémard à Béziers, qu'elle souhaite affecter à des activités commerciales à vocation alimentaire, hors restauration.

Le présent document a pour objet de définir les modalités d'occupation de ces espaces commerciaux destinés à des producteurs ou commerçants locaux.

Pourront être acceptées les activités mixtes type épicerie fine/dégustation sur place.

Cadre juridique :

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Arrêté municipal n° 251 du 24 juin 2021 portant règlement des Halles

L'autorisation d'occupation du domaine public prendra la forme d'un arrêté municipal délivré à titre personnel.

L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Description des espaces proposés

*un espace de 16m² constitué des étals numéros :

233 catégorie 4

235 catégorie 5

249 catégorie 5

251 catégorie 4

Comprenant un évier et un comptoir en bois

*un espace composé d'un bloc central de 40 m² (10 étals de 4 m²) et un espace linéaire de 12 m² (3 étals de 4 m²) :

44 catégorie 2

42 catégorie 5

40 catégorie 5

38 catégorie 5

36 catégorie 4

2 catégorie 2

4 catégorie 5

6 catégorie 5

8 catégorie 5

10 catégorie 4

330 catégorie 2

328 catégorie 5

326 catégorie 5

L'ensemble de cet espace peut être divisé en plusieurs stands, en fonction des projets présentés.

Charges et redevances :

L'étal est livré en l'état.

L'aménagement du stand est à la charge de l'exploitant, après validation du projet par la collectivité.

La commune fournit à l'exploitant le raccordement à l'eau et prend en charge les consommations.

Pour la fourniture d'électricité, l'occupant devra souscrire les abonnements adéquats et s'acquitter directement de ses consommations auprès de son fournisseur.

La redevance mensuelle due pour l'occupation des étals est fixée annuellement au catalogue des tarifs adopté par délibération du Conseil Municipal.

Les étaux sont classés en 5 catégories, en fonction de leur situation, la redevance mensuelle /m² par catégorie étant :

Catégorie 2 : 13,10 € / m²

Catégorie 4 : 10,60 € / m²

Catégorie 5 : 9,60 € / m²

Conditions d'exploitation :

Le candidat s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur des Halles annexé à la présente consultation.

Les halles sont ouvertes au public du 6 jours sur 7, les mardis, mercredis et jeudis de 7h00 à 13h00 et les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés, de 7h00 à 14h.

Les stands doivent être ouverts 5 jours par semaine minimum.

Procédure :

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le plan des Halles
- Le dossier « Reprise d'étal dans les Halles centrales » à compléter
- Le règlement intérieur des Halles

Le dossier de consultation peut être retiré :

- Soit par courrier auprès de la Ville de Béziers
Service Occupation du Domaine Public – Hôtel de Ville
CS 60715 – 34508 BEZIERS Cedex

Horaires : 8h00-12h00/13h30-17h30

Téléphone : 04-67-36-73-83 / 04-67-36-73-39

Le dossier peut être demandé par mail : occupdomainepublic@beziers.fr

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://ville-beziers.e-marchespublics.com> et sur le site *marchesonline.com*

Constitution et remise des dossiers de candidatures

Les candidats devront produire un dossier composé des documents suivants :

- Le règlement de consultation paraphé à chaque page et signé en dernière page avec la mention « lu et approuvé »
- Le dossier intitulé « Reprise d'étal dans les Halles centrales » complété, daté, signé et accompagné des pièces justificatives demandées
- Une présentation du concept du stand
- Un projet d'aménagement des lieux (plan, esquisse, photomontage, ...)
- Tout document permettant d'apprécier la motivation du candidat et la pertinence de son projet

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

La Ville de Béziers se réserve le droit de demander au candidat la production de toute pièce manquante citée ci-dessus.

De même, la Ville pourra adresser au candidat des demandes de compléments ou de précisions sur leur dossier de candidature.

Le dossier de candidature devra être remis sous pli cacheté et adressé soit par voie postale en recommandé avec accusé de réception, soit remis en mains propres contre récépissé, à l'adresse :

**Ville de Béziers – Service Occupation du Domaine Public
Hôtel de Ville – CS 60715 - 34508 BEZIERS Cedex**

et avec les mentions suivantes :

**NE PAS OUVRIR
MISE EN CONCURRENCE POUR L'EXPLOITATION D'UN ETAL AUX HALLES**

La ville ne saurait être tenue pour responsable de tout retard dû à l'acheminement du courrier.

Date limite de réception des dossiers de candidatures :

Les plis doivent être remis au plus tard le VENDREDI 8 JUILLET 2022 à 17h30.

Les plis déposés postérieurement aux date et heure limites seront considérés comme étant hors délai et seront écartés.

Critères de sélection des candidatures :

Pour la sélection des candidatures et projets, les critères suivants seront pris en compte :

*Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel, pertinence et qualité des produits proposés

*Savoir-faire professionnel jugé en fonction du parcours professionnel du candidat, de l'expérience acquise ainsi que des qualifications obtenues

*Complémentarité avec l'offre existante jugé en fonction de l'originalité de la proposition, de

sa différenciation avec les activités déjà retenues

*Animation commerciale du point de vente

*Capacité financière

Chaque critère sera évalué sur une base de 4 points

Recevabilité des offres

Toute offre incomplète, reçue après la date limite de dépôt des candidatures ou ne correspondant pas aux dispositions énoncées par le présent règlement sera déclarée irrecevable.

Renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande auprès du Service Occupation du Domaine Public,

Par courrier Hôtel de Ville – CS 60715 – 34508 BEZIERS Cedex

Par mail occupdomainepublic@beziers.fr

Par le profil acheteur : <https://ville-beziers.e-marchespublics.com>.

Jusqu'à 6 jours maximum avant la date limite de remise des dossiers de candidature.

Une visite du site pourra être organisée à la demande du candidat.

Abandon de la consultation

La Ville se réserve la faculté, à tout moment et pour motif d'intérêt général, de ne pas donner suite à la présente consultation.

Les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité

Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Montpellier - 6 Rue Pitot - 34053 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 54 81 00

Fax : 04 67 54 74 10

Email : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Signature du candidat